

MEMENTO FISCAL

Règles d'exigibilité de la TVA

Art 17 § 1 Livraison de bien (LB)
Art 22 § 2 Prestation de services (PS)
Art 51 § 1, 3° (pas une cause spécifique d'exigibilité mais une mesure de lutte contre la fraude)

Fait générateur :

Jusqu'au 31/12/2012 :

> Date à laquelle la livraison du bien a été effectuée (transfert de propriété, mise à disposition, remise)
> Date à laquelle la prestation de service est parfaite
> Emission d'une facture AVANT LB ou PS
> L'encaissement anticipé du prix par le fournisseur/prestataire
La facture doit être émise au plus tard le **cinquième** jour du mois qui suit

Au 01/01/2013 :

Idem SAUF émission de la facture AVANT LB/PS
La facture doit être émise au plus tard le **quinzième** jour du mois qui suit
Une demande de paiement ne doit pas mentionner de TVA

Au 01/01/2016 :

La facture redevient une cause d'exigibilité (si facture > tva due)
Si acompte demandé, tva due seulement au moment de la réception du paiement

Localisation des LB/PS

art 15 CTVA

LB : A l'endroit de la mise à disposition
Si transport par l'acquéreur ou pour son compte, au départ du transport.
Si transport par le vendeur ou pour son compte, à l'arrivée du transport,

PS :

art 21 CTVA

B2B Règle générale : endroit où le **preneur** est établi

Au 01/01/2010

B2C Règle générale : endroit où le **prestataire** est établi

Régime de la franchise :

art 56 CTVA

A partir du 01/04/2014	15000
A partir du 01/01/2016	25000
activités exclues : :	
Travaux aux bâtiments	
Horeca	

Restitution des soldes créditeurs TVA

Assujetti trimestriel	615,00
Assujetti mensuel (fin de trimestre) - régime général	1.485,00
Assujetti mensuel (tous les mois) - régime spécifique	245,00
Dernière déclaration de l'année civile (mensuel ou trimestriel)	245,00

Biens d'investissement soumis à révision

Jusqu'au 31/12/2013	250,00
A partir du 01/01/2014	1.000,00